

Les missions principales des partenaires des propriétaires forestiers privés en Languedoc-Roussillon

Collectivités territoriales : Conseil Régional et Conseils Généraux

- Définition et application des politiques régionale et départementales en prolongement de la politique nationale,
- Financement d'investissements forestiers et d'études diverses,
- Démarches territoriales,
- Prévention des incendies de forêt et sensibilisation,
- Aide au développement des organismes et entreprises de la filière forêt-bois.

Services de l'État : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

DRAAF-DDTM

- Application de la politique forestière définie par l'Etat avec ses adaptations locales,
- Respect de la législation,
- Financement d'investissements forestiers,
- Prévention des incendies de forêt et sensibilisation.

DREAL

- Mise à disposition du public des inventaires floristiques et faunistiques,
- Mise à disposition du public des périmètres des espaces protégés réglementairement.

Etablissements publics : Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et Chambres d'agriculture (Conseillers forestiers)

CRPF

- Rédaction du schéma régional de gestion sylvicole,
- Agrément des plans simples de gestion,
- Enregistrement et suivi des adhésions au Code de bonnes pratiques sylvicoles,
- Aide au regroupement des propriétaires,
- Conseils, information et formation des propriétaires - études techniques.

Chambres d'agriculture

- Conseils, information et formation des propriétaires et agriculteurs,
- Aide au regroupement des propriétaires et agriculteurs,
- Soutien aux syndicats et coopératives de propriétaires forestiers sylviculteurs.

Syndicats départementaux des propriétaires forestiers sylviculteurs*

- Représentation des sylviculteurs auprès des pouvoirs publics,
- Défense des droits des propriétaires,
- Conseils et information auprès des adhérents,
- Etudes diverses.

Coopératives forestières* et experts forestiers indépendants

- Gestion des forêts,
- Commercialisation des bois,
- Maîtrise d'œuvre pour travaux forestiers,
- Réalisation de plans simples de gestion,
- Expertises et études diverses.

* Fédérés par l'Union régionale de la forêt privée

Organisations interprofessionnelles de la filière forêt bois (PEFC et ARFOBOIS)

Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)

- Certification de la gestion forestière durable, adhésion des propriétaires forestiers et des entreprises de la filière bois.

Association Régionale de la forêt et du bois

- Association interprofessionnelle qui regroupe des entreprises, des organismes et des établissements de formation représentant les différents secteurs d'activité de la filière forêt-bois régionale ; son objectif est que tous ces acteurs travaillent en commun au profit de cette filière.